



Appel à projets « Énergie en entreprise » – Édition 2023

Dossier de candidature

Informations générales

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

N° de TVA :

Adresse du siège social

Rue et numéro + boîte :

Code postal et localité :

Si l'entreprise compte plusieurs unités d'établissements :

N° de l'unité d'établissement concernée :

Adresse de l'unité d'établissement concernée

Rue et numéro + boîte :

Code postal et localité :

Personne de contact pour l'appel à projets

Prénom, Nom :

Fonction :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Description de l'entreprise (activités, taille, ...) :

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
Planning prévu pour les phases du projet – max ½ page :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Afin de compléter ce dossier de candidature, merci de joindre :

- des **photos** de la situation initiale. Si les travaux ont déjà débuté ou ont été réalisés durant le 1^{er} trimestre 2023, merci de joindre des photos des différentes phases (avant/après) ;
- les éventuels **rapports d'analyse énergétique** en votre possession : diagnostic bas-carbone, pré-check énergétique, audit énergétique - voir informations en annexe ;
- les éventuels **devis** déjà en votre possession.



Portée du projet

Pour chaque rubrique, merci de fournir une explication (maximum ½ page).

Gestion de l'énergie au sein de l'entreprise		
<p>Quelles sont les actions mises en place par l'entreprise pour réduire son empreinte énergétique ? Ou quelles actions l'entreprise a-t-elle prévu de réaliser ? (Par exemple : changement des habitudes, réglage des appareils/machines, installation de capteurs, isolation, changement du système de chauffage, lutte contre la surchauffe, récupération de chaleur, étude d'éclairage, sensibilisation des travailleurs/clients, ...)</p>		
Explications :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
Calendrier de la gestion énergétique		
<p>Dans quel ordre les actions ont-elles été mises en œuvre, ou le seront-elles ?</p>		
NUMÉRO D'ACTION (ORDRE CHRONOLOGIQUE)	EPOQUE DE RÉALISATION	DESCRIPTION DE L'ACTION
Ex : 1	juin 2021	Audit énergétique – analyse des consommations du bâtiment
Ex : 2	mars 2022	Isolation du toit – 20 cm de laine de bois



Diminution de l’empreinte énergétique de l’entreprise

Le projet présenté va-t-il permettre de diminuer la quantité d’énergie consommée par l’entreprise, ou d’utiliser une énergie renouvelable ?

Explications :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Caractère innovant et original

En quoi le projet porté par l’entreprise est-il innovant et/ou original ?

Explications :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Je confirme que les investissements présentés dans le cadre du présent appel à projets n'ont pas fait ou ne feront pas l'objet d'autres subventionnements publics, ou si c'était le cas, je confirme que le montant total des aides reçues ne dépasse pas le montant des investissements consentis. **OUI – NON (Attention : choix obligatoire)**

Je n'oublie pas de joindre à mon dossier :

- des photos de la situation initiale ;
- des photos des travaux s'ils ont déjà commencé ou ont été réalisés durant le 1^{er} trimestre 2023 ;
- les éventuels rapports d'analyse énergétique (diagnostic bas-carbone, pré-check énergétique, audit) ;
- des devis justifiant les dépenses prévues ;
- toute autre explication facilitant la compréhension de mon projet.

Ces annexes seront envoyées en même temps que mon dossier de candidature, par e-mail ou par courrier.

Date :

Signature :

Ce dossier de candidature est à renvoyer pour le 11 juin 2023 à 23h59 au plus tard

- par e-mail à a.gillard@paysourthe.be
- par courrier (date de la Poste faisant foi) à

GAL Pays de l'Ourthe
À l'attention d'Anne Gillard
Bardonwez 2
6987 RENDEUX

Préalablement à toute démarche, il est recommandé d'établir un diagnostic afin de faire le point sur votre situation actuelle : quelles sont vos consommations ? comment les diminuer ? dans quel ordre agir ? quel est le retour sur investissement escompté ?

En effet, investir demande un effort financier et il est préférable de réaliser les étapes dans un ordre précis et réfléchi pour que cet effort soit rentable.

Qui peut m'accompagner ?

Le Référent Bas Carbone/Économie Circulaire

Le Référent Bas Carbone/Économie Circulaire est un conseiller qui vous accompagne gratuitement dans la détection du potentiel de réduction de l'empreinte carbone : factures d'énergie, économie circulaire de votre entreprise.

Ensemble, vous identifierez des pistes d'actions implémentables au sein de votre/vos activité(s).



Pour la Province de Luxembourg, le Référent Bas Carbone/Economie Circulaire est Idelux Développement :



marie-laurence.dupont@idelux.be



063/23.18.44 – 0492/15.09.30



L'intervention du référent bas-carbone est entièrement gratuite

Les Facilitateurs Énergie

Ce sont des opérateurs techniques compétents dans les matières de l'énergie et choisis par la Wallonie. Ceux-ci ont pour tâche de conseiller gratuitement tous les acteurs économiques (sauf ceux en accord de branche) qui désirent développer une démarche d'amélioration des performances énergétiques de leurs installations (techniques du bâtiment e/ou production).



En Wallonie, 3 facilitateurs peuvent intervenir :

- le Facilitateur Industrie



energie@facilitateur.info



0800/97.333

- le Facilitateur Indépendants



info.energie@ucm.be



081/48.62.67

- le Facilitateur Tertiaire (entreprises, associations et institutions proposant des services)



facilitateur.ure.batiment@icedd.be



081/25.04.98



L'intervention des facilitateurs est entièrement gratuite.

L'audit et l'étude de pré faisabilité

Il peut parfois être utile de mener une analyse plus poussée que celles proposées par les Facilitateurs Énergie et le Référent Bas Carbone/Économie Circulaire : un audit. L'audit peut concerner votre activité globale, le bâtiment que vous occupez, le chauffage, l'éclairage, ou encore votre processus industriel.

Si vous avez déjà une idée de technique dans laquelle investir pour réduire votre facture énergétique, et que vous souhaitez une analyse objective et détaillée de la pertinence de cet investissement, vous pouvez alors solliciter une étude de pré faisabilité auprès d'un professionnel.



Pour les PME et TPE, le coût de l'audit et/ou de l'étude de pré faisabilité peut être subventionné à 75 % (avec des conditions sur le montant maximum), à condition de s'adresser à un auditeur agréé. Toutes les informations et la liste des auditeurs agréés sont disponibles sur www.cheques-entreprises.be.